



# Accueil de **Loisirs Sans** **Hébergement** **TERRATS**

2024/2025

## PROJET PEDAGOGIQUE

**VACANCES SCOLAIRE ETE**

Du 7 juillet au 1 aout 2025

3 - 10 ans

Directrice : **CID Camille**

**06 16 34 67 61**

Mail : [loisirs.terrats@cc-aspres.fr](mailto:loisirs.terrats@cc-aspres.fr)



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>2</b>
1.1	L'organisateur : La communauté des Aspres .....	2
1.2	L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH).....	3
1.3	Inscriptions et tarifications .....	4
1.4	Partenaires .....	5
1.5	Diagnostic du territoire : Terrats.....	6
<b>2</b>	<b>Objectifs.....</b>	<b>7</b>
2.1	Objectifs Educatifs .....	7
2.2	Objectifs Généraux .....	8
2.3	Objectifs Opérationnels .....	9
2.4	Intentions éducatives.....	10
2.5	Moyens d'évaluations.....	11
<b>3</b>	<b>Organisation de la structure .....</b>	<b>11</b>
3.1	Organisation extrascolaire « taux réglementaire » (vacances d'été).....	11
3.2	Horaires et journées types .....	11
<b>4</b>	<b>Les rôles de chacun .....</b>	<b>12</b>
4.1	L'équipe Pédagogique.....	12
4.2	Rôle de la directrice .....	13
4.3	Rôle des animateurs .....	13
4.4	Rôle des différents intervenants.....	14
<b>5</b>	<b>Santé.....</b>	<b>15</b>
5.1	En cas d'accident .....	16
5.2	En cas d'intempérie .....	16
<b>6</b>	<b>Protocole .....</b>	<b>17</b>
6.1	Les déplacements .....	17
6.2	Les dossiers animateurs et enfants.....	18

# 1 Contexte

## 1.1 L'organisateur : La communauté des Aspres

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou, la Communauté des Aspres compte environ 22.097 habitants. C'est une structure intercommunale composée de dix-neuf communes : Banyuls des Aspres, Brouilla, Caxias, Camélas, Castelnuou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Sainte-Colombe, Saint-Jean-Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Trouillas, Tresserre et Villemolaque.

Depuis le 1er janvier 2011, la **Communauté de Communes** est compétente dans le domaine de l'enfance (de 3 à 10 ans). Leur démarche politique et éducative est de prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant, dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. L'accent est également mis sur l'accueil, qui se doit d'être sécurisé et convivial.

La **Ligue de l'Enseignement** est devenue leur partenaire contractuel pour l'organisation et la mise en place des activités sur les temps périscolaires et extra-scolaires. Elle est **Co gestionnaire** des Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires ; dans le cadre d'une délégation de service public.

Les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** pour les enfants de 3 à 10 ans de la Communauté de Communes sont ouverts les mercredis, ainsi qu'aux vacances de février, de printemps, d'été et d'automne. Chaque centre propose, en fonction de l'âge des enfants et de son projet pédagogique spécifique, des activités diverses comme des sorties autour d'un thème spécifique par exemple. Pendant le temps extra-scolaire et périscolaire du mercredi, la Communauté de Communes des Aspres gère 4 structures distinctes implantées dans les villages du territoire : Thuir (2), Banyuls Dels Aspres (1) et Trouillas (1).

Actuellement, il existe **4 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM)** permanents implantés sur le territoire.

- À **Thuir** avec un accueil des maternelles (3 à 6 ans) et des primaires (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaires, sauf vacances de décembre) ;
- À **Banyuls Dels Aspres** ou l'accueil des maternelles et des primaires est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaires sauf vacances de décembre) ;
- À **Trouillas** ou l'accueil des maternelles et des primaires est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaires sauf vacances de décembre) ;
- Prochainement (été 2025) l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement à **Terrats** ouvert aux maternelles et aux primaires dans un même lieu également.

Sources : <https://www.cc-aspres.fr/accueil-de-loisirs-enfance/> et <https://www.cc-aspres.fr/parentalite/>

## 1.2 L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

L'ALSH Intercommunal de Terrats est une structure pouvant accueillir jusqu'à **50 enfants de 3 à 10 ans** dont 24 maternelles et 26 primaires durant les vacances d'été sur la **période de Juillet 2025**.

Ce service est proposé aux habitants de la communauté des communes des Aspres.

Il se situe dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire de Terrats : Rue des muscats.



### A l'intérieur

- 2 salles d'activités
- 1 salle d'activité/dortoir
- 1 réfectoire
- 1 bureau

### A l'extérieur

- Cours de récréation maternelles/primaires
- 2 Plateaux sportifs
- Un préau
- Espace loisirs (pumtrak, parc, parcours de santé et city)

### 1.3 Inscriptions et tarifications

Horaires d'ouverture de 7H30 à 18H00

Horaires d'accueil de 7H30 à 9H30 & 17H00 à 18H00

- Journée complète : 7H30 à 9H30 & 17H00 à 18H00

**Grandes Vacances (été) : Journée complète UNIQUEMENT**

**INSCRIPTION A LA SEMAINE**

MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DEPART DU CENTRE DE LOISIRS

Pensez à consulter et vérifier le planning des activités et des sorties.

Toutes les **réservations** seront **facturées**, sauf en cas de présentation d'un **justificatif médical**.

Le tableau ci-dessous récapitule les tarifs appliqués par la Communauté des Communes des Aspres pour cette année.

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Journée avec repas		½ journée sans repas*	
Communauté	Hors Communauté		Parents de la Communauté	Parents hors Communauté	Communauté	Hors Communauté
16,07€	31,07€	de 0€ à 350€	5,22€	20,66€	3,36€	8,35€
		de 351€ à 550€	6,05€	21,48€		
		de 551€ à 640€	8,53€	23,85€		
		de 647€ à 800€	10,45€	25,89€	5,01€	
		<b>de 801€ à 970€</b>	<b>11,85€</b>	<b>27,16€</b>	6,12€	
		Au-delà de 971€	12,83€	28,25€		
		Autre régime	13,95€	29,37€		
		MSA aide sans conditions de ressources	11,68€	26,68€	6,12€	

## 1.4 Partenaires

**La ligue de l'Enseignement** est Co gestionnaire des ACM extra-scolaires et périscolaires de la Communauté de Communes des Aspres, dans le cadre d'une délégation de service public.

**La Direction Départementale de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** fixent un cadre et mettent en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM.

**La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)** est un partenaire important. Il aide au financement de l'ACM et fixe également un cadre réglementaire.

**La Mutualité Sociale Agricole (MSA)** met à la disposition du gestionnaire un service de consultation des ressources des familles relevant du régime agricole.

**Les familles** sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important parce qu'essentiel dans la construction de l'enfant. C'est pourquoi, il est nécessaire et primordial d'accorder une place importante aux parents dans nos ACM.

**L'association HAND'AVANT** avec une convention signée entre la Communauté de Communes des Aspres et la structure HAND'AVANT66 afin de favoriser l'intégration des enfants à besoins particuliers dans l'accueil de loisir.

## 1.5 Diagnostic du territoire : Terrats

Terrats est une commune composée de 782 habitants. Le tableau ci-dessous détaille la répartition, par âge de cette population :

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>668</b>	<b>100,0</b>	<b>646</b>	<b>100,0</b>	<b>782</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	128	19,2	124	19,2	145	18,5
15 à 29 ans	103	15,4	80	12,4	110	14,1
30 à 44 ans	145	21,7	131	20,3	165	21,0
45 à 59 ans	135	20,2	143	22,1	165	21,1
60 à 74 ans	115	17,2	115	17,8	137	17,5
75 ans ou plus	42	6,3	53	8,2	61	7,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La commune de Terrats semble être une ville plutôt équilibrée démographiquement, avec une population active forte, un bon renouvellement des générations, et un vieillissement modéré.

Cela peut être favorable pour la vitalité économique locale, tout en nécessitant des services adaptés pour les enfants et les séniors.

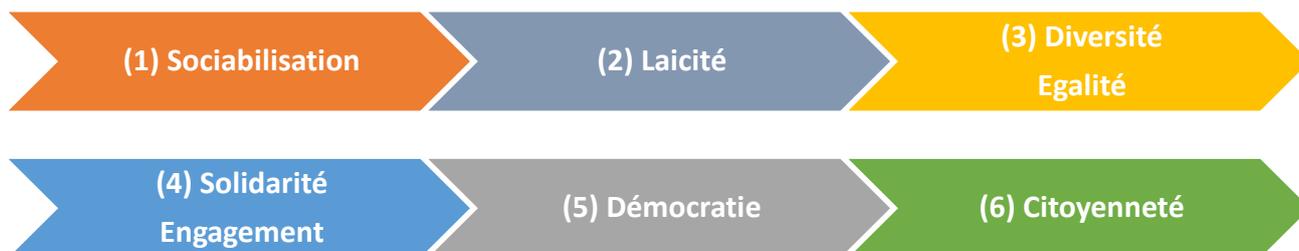
L'accueil de loisirs est un projet justifié et adapté dans une commune comme Terrats.

## 2 Objectifs

### 2.1 Objectifs Educatifs

Pour rappel, la ligue de l'Enseignement est Co gestionnaire des ACM extra-scolaires et périscolaires de la Communauté de Communes des Aspres.

Les **objectifs du projet éducatif** de l'association sont **fondés** sur ses **6 valeurs** :



Le service enfance de la Communauté des Communes des aspres et la ligue de l'Enseignement partagent des objectifs communs visant à :

- Agir pour la laïcité,
- Favoriser un fonctionnement démocratique et faire vivre la mixité sociale,
- Intégrer dans la société tous les enfants, quelles que soient leurs différences et les sensibiliser à la richesse de celle-ci,
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme ainsi que son autonomie et la responsabilité,
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité,
- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure »,
- Faciliter à tous les enfants de la Communauté l'accès à l'accueil de loisirs,
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction (financement, disponibilité des parents, différence physique...),
- Être acteur de l'économie sociale,
- Agir en faveur d'un tourisme durable,
- Développer la formation des animateurs.

La communauté de **commune des Aspres** et la **ligue de l'enseignement** sont **signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés** dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Durant toute la période d'ouverture de **l'Accueil de Loisirs de Terrats**, l'équipe d'animation et moi-même mettrons en œuvre les objectifs éducatifs mentionnés ci-dessus, en nous appuyant sur **7 objectifs généraux** qui seront **déclinés en 7 objectifs opérationnels concrets**.

## 2.2 Objectifs Généraux

### 1. Offrir un cadre sécurisant et bienveillant

Garantir un environnement physique et affectif où chaque enfant se sent en sécurité, respecté et écouté.

### 2. Favoriser l'épanouissement global de l'enfant

Développer les dimensions affectives, intellectuelles, sociale et physiques à travers des activités et adaptées.

### 3. Encourager la socialisation et le vivre-ensemble

Apprendre à vivre avec les autres, à coopérer, à respecter les différences et les règles de vie collective.

### 4. Stimuler la curiosité et l'esprit créatif

Proposer des expériences nouvelles, favoriser l'imaginaire, la découverte et la création personnelle.

### 5. Développer l'autonomie et la responsabilisation

Permettre aux enfants de faire des choix, de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités adaptées à leur âge.

### 6. Sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement

Ouvrir les enfants à la découverte grâce au thème de l'année « **L'Environnement et l'enfant éco citoyen** ».

Notre intention est de sensibiliser et contribuer à la formation de Citoyens écoresponsables. Mais aussi une envie de favoriser la découverte du monde extérieur, du milieu naturel, la biodiversité (faune et flore), la géologie d'ici et d'ailleurs.

### 7. Soutenir les familles dans leur organisation quotidienne

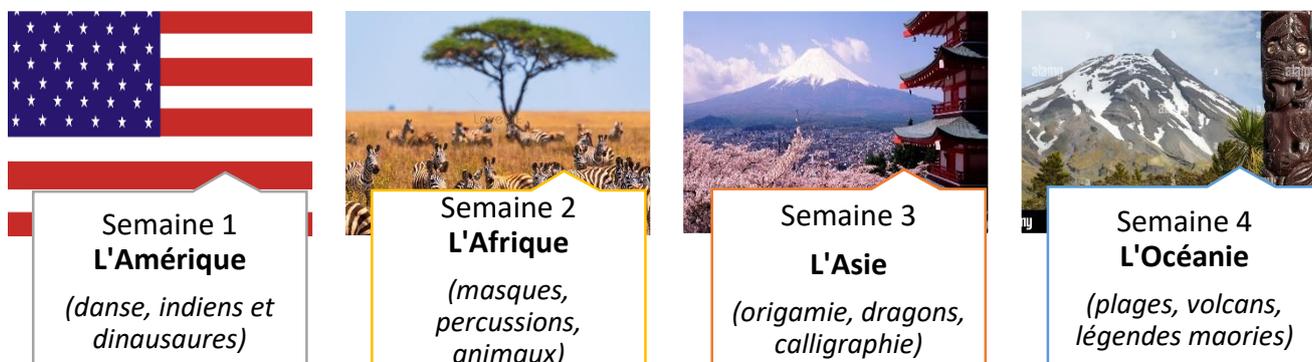
Offrir un service de qualité qui facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

## 2.3 Objectifs Opérationnels

- ✚ **1. Mettre en place des règles de vie Co-construites avec les enfants**  
*Animer un atelier « charte de vie » en début de séjour pour favoriser l'adhésion collective et l'implication personnelle.*
- ✚ **2. Proposer au moins une activité manuelle ou créative et sportive par jour**  
*Atelier peinture, bricolage, scientifique, modelage etc.*
- ✚ **Organiser des temps de paroles quotidiens**  
*Des retours au calme, cercles de discussions le matin ou le soir à la fin des activités pour favoriser l'écoute et la parole libre.*
- ✚ **Adapter les activités aux différents âges et besoins**  
*Prévoir des variantes ou ateliers en petits groupe selon les capacités et envie de chacun.*
- ✚ **Faire participer les enfants aux choix d'activités**  
*Mise en place d'un mur à idées ou d'un vote (Choix à la carte) par semaine.*
- ✚ **Encourager des gestes écoresponsables au quotidien**  
*Tri des déchets, récup' pour ateliers créatifs, sensibilisation à l'eau et à l'énergie.*
- ✚ **Impliquer les enfants dans les tâches de la vie collective**  
*Aide à la mise en place du goûter, rangement du matériel, gestion des jeux.*

L'ensemble de ses objectifs a inspiré **le thème des vacances d'été 2025, commun** aux enfants de **maternelle** et **d'élémentaire**. Chaque semaine sera consacrée à la découverte d'un continent à travers des activités spécifiques et adaptées.

### THEME ETE 2025 : VOYAGE AUTOUR DU MONDE



Nous clôturerons ce merveilleux voyage autour du monde avec notre belle **planète en fête** (grande kermesse et spectacles).

Un planning sera à disposition deux semaines avant les vacances sur [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)

## 2.4 Intentions éducatives

L'accueil de loisir est un espace ludo-éducatif.

Notre démarche éducative est de prendre en compte les besoins physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités tout en étant dans un cadre d'accueil sécurisant et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de construire pour chacun des enfants un séjour amusant, innovant et adapté à ses besoins. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure.

Nous mettrons en place un programme d'activité adapté en respectant le rythme des enfants. Nous proposons des activités de découvertes, sportives, artistiques, de pleines natures, du jeu libre, des temps de repos...

Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant tous ces temps en apprenant à respecter le vivre ensemble (gérer les conflits, accepter les différences, vivre avec des règles, apprendre à communiquer). Cela va permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société.

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira régulièrement afin de mettre en place une grande variété d'actions en tenant compte de l'âge des enfants.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif du Territoire de la Communauté de Communes des Aspres et du Projet Educatif de la Ligue de l'Enseignement.

## 2.5 Moyens d'évaluations

<b>Oral et Ludique</b>	Mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et de semaine. Utilisation d'outils permettant d'exprimer ses émotions
<b>Réunions</b>	Un bilan oral est effectué en groupe une fois par semaine
<b>Évaluation lors de l'entretien individuel</b>	Le directeur et l'animateur réalisent une évaluation précise de l'ensemble des fonctions de l'animateur et de l'atteinte de ses objectifs pédagogiques

## 3 Organisation de la structure

### 3.1 Organisation extrascolaire « taux réglementaire » (vacances d'été)

#### Taux réglementaire

<p>Les vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 adulte pour 8 maternelles</li> <li>○ 1 adulte pour 12 primaires</li> </ul>
---

<p>A la Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 adulte pour 5 maternelles dans l'eau</li> <li>○ 1 adulte pour 8 primaires dans l'eau</li> </ul>
--

### 3.2 Horaires et journées types

Horaires	Etapas
7H30 – 9H30	Arrivées échelonnées
9H30 – 10H00	Rassemblement, collation et présentation de la journée
10H00 – 11H30	Activités
11H30 – 12H00	Temps d'autonomie
12H00 – 14H00	Cantine (différent service)
13H00 – 15H30 (-6ans)	Sieste
14H00 – 14H30	Temps d'autonomie
14H30 – 16H00	Activités
16H00 – 17H00	Rangement, retour de la journée Gouter
17H00 – 18H00	Départs échelonnés

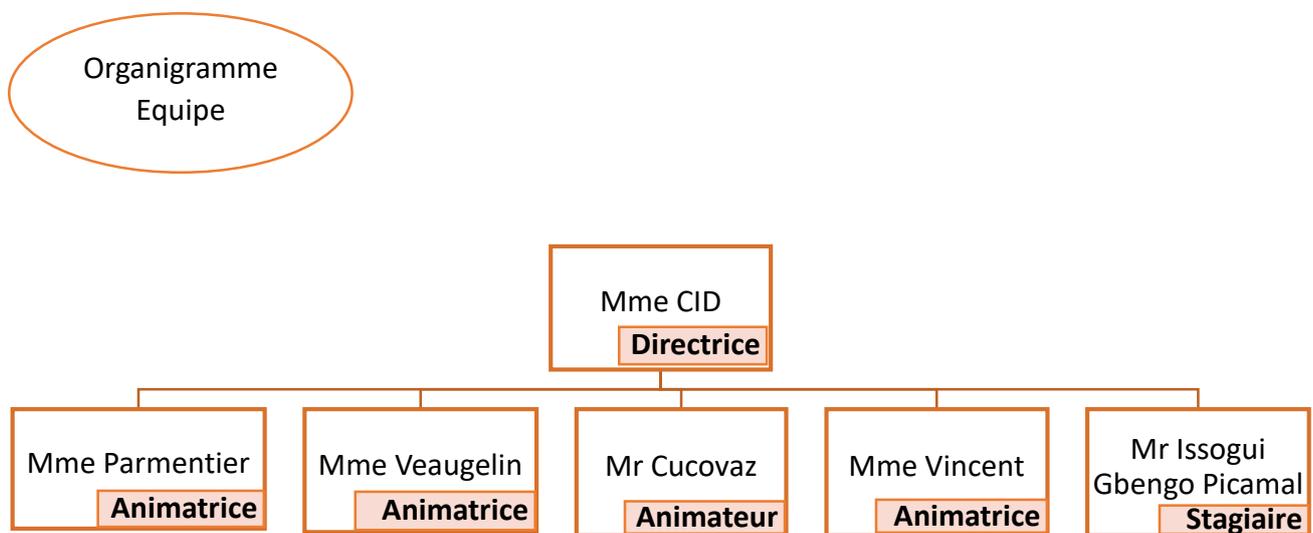
## 4 Les rôles de chacun

### 4.1 L'équipe Pédagogique

Note structure a une capacité d'accueil de 50 enfants dont 24 maternelles et 26 primaires sur les vacances d'été 2025.

Le recrutement de l'équipe est géré par le coordinateur de la Communauté des Aspres. Elle est identique sur les 4 semaines du lundi 7 juillet au vendredi 1 aout 2025.

Elle est composée de 5 animateurs(-trices) réparti(e)s de la façon suivante :



Notre équipe d'animation est composée de 50% de diplômés (BAFA, CAP, UCC Direction). Le reste de notre effectif est constitué de deux stagiaires BAFA.

Une réunion de préparation est prévue avant le début du cycle (**projet pédagogique, renseignement sur les enfants inscrits, consigne de sécurité, élaboration du programme ...**)

## 4.2 Rôle de la directrice

Le rôle de la directrice est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la ligue de l'enseignement.

### Ces missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH ;
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'ALSH. Et organiser des réunions de travail ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions ;
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique ;
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...) ;
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants ;
- Assurer la gestion budgétaire et administrative ;
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles ;
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants ;
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

## 4.3 Rôle des animateurs

L'animateur a un rôle éducatif. Il a une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il est capable de créer un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

### Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants ;
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes ;
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation ;
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation ;
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants ;
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement ;
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière ;
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités ;
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

### Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail ;
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif ;
- Il doit s'informer, se former et informer ;
- Il est responsable des actions qu'il mène ;
- Il respecte ses collègues ;
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre ;
- Il participe aux réunions de préparation ;
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- Il respecte le travail de l'autre ;
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié ;
- Il doit appliquer les consignes de l'équipe de direction.

## **4.4 Rôle des différents intervenants**

### **Les adultes s'engagent à :**

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant ou l'animateur sont des adultes référents pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ses engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

### **Les stagiaires :**

Le stagiaire est accueilli sur la structure par la directrice ainsi que l'équipe lors de la réunion de préparation. Durant son stage, il sera en binôme les deux premiers jours puis évoluera seul avec son groupe. L'équipe reste à l'écoute pour toutes questions mais aussi un soutien dans les différentes étapes rencontrées.

Deux entretiens seront réalisés (milieu et fin de stage) à l'intérieur desquels le même questionnaire sera rempli par le stagiaire et le directeur ou l'animateur référent. Il mettra en avant les compétences acquises et les points éventuels à travailler.

## 5 Santé

L'infirmierie se situe dans les locaux de l'école et se compose d'un lit, du registre sanitaire, de la pharmacie centrale, des ordonnances et des PAI.

**Chaque animateur** dispose de sa **propre pharmacie** et **veille à son réapprovisionnement**. L'ensemble des soins réalisés sur la journée auprès des enfants seront notés dans le registre/cahier d'infirmierie.

Pour le suivi sanitaire, l'animateur doit être titulaire du PSC1. Pour toute administration médicamenteuse, une ordonnance du médecin est obligatoire.

### Constitution d'une pharmacie :

- Gants à usage unique
- Sparadraps
- Compresses stériles
- Petite sac poubelle
- Pansements
- Ciseau
- Bande
- Thermomètre frontal
- Aspi venin
- Sérums physiologiques
- Désinfectant sans alcool
- Lime à ongle
- Petit registre/cahier de soin
- Pince à écharde

## 5.1 En cas d'accident

### Type petit bobo :

Une trousse à pharmacie est mise à disposition dans chaque lieu d'intervention de l'ALSH.

Les soins apportés devront être inscrits dans le cahier d'infirmier présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture est signalé à la directrice.

### En cas d'accident plus grave, l'équipe pédagogique va :

Avertir	Alerter	Informar	Préparer
Prévenir la <b>Directrice</b> de la situation	<b>Appeler le 15</b> pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours	<b>Appeler les parents</b> -Si les secours jugent le départ immédiat aux urgences, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille ; -Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences avec le blessé.	<b>Fiche sanitaire</b> de l'enfant en attendant les secours

## 5.2 En cas d'intempérie

### En cas de Pluie :

L'activité proposée en extérieur sera proposée à l'intérieur ou modifiée. En effet, l'animateur doit savoir s'adapter et donc une solution de repli sera proposée.

### En cas de canicule :

Les activités physiques et sportives (APS) sont proposées le matin. Les gourdes sont remplies et conservées le plus possible dans un réfrigérateur.

Des jeux d'eau peuvent être proposés dans la limite des autorisations en vigueur.

L'eau des carafes non utilisés sont conservés pour ces jeux.

Les activités sont modifiables en fonction des chaleurs.

## 6 Protocole

### 6.1 Les déplacements

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- ✓ Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- ✓ Connaître les effectifs par groupe et général.
- ✓ Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros **d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.**
- ✓ Prévoir les collations et les goûters.
- ✓ Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée.
- ✓ Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour **8 pour les + de 6 ans.**

#### **A PIED :**

Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir **2 animateurs** pour tout **trajet hors de l'ALSH.**

Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le taux d'encadrement ainsi que **le rang des enfants par deux. Un animateur devant et un derrière.**

**Protéger les traversées de route sur passages piétons.**

#### **EN BUS :**

Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier afin de contrôler qu'il s'agit du **bon bus auprès du chauffeur** mais aussi de **vérifier les lieux de ramassage et les horaires.**

**Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la monter, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.**

Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le **siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.**

Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. (Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....).

Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur. Le chauffeur ainsi que les animateurs doivent **porter un masque.**

## 6.2 Les dossiers animateurs et enfants

Les dossiers des animateurs doivent être composés de :

- Fiche de renseignement
- Photocopie carte identité/ carte vitale et Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Apte à travailler en collectivité de mineur et que les vaccinations soient à jours » ainsi que la photocopie du carnet de santé.

Les dossiers des enfants doivent être composés de :

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé
- Attestation d'assurance civile de l'année
- Dossier d'inscription